



# **APPEL À PROJETS « SAVOIRS FONDAMENTAUX »**

---

**DU 3 AU 28 FÉVRIER 2025**

# CHAMPS D'INTERVENTION

La Fondation d'entreprise Société Générale a pour ambition de soutenir l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes les plus vulnérables.

Elle intervient autour des 4 axes suivants :

**1**

Savoirs  
fondamentaux

**2**

Éducation  
financière

**3**

Éducation et insertion  
professionnelle par le sport & par  
la pratique musicale

**4**

Insertion professionnelle,  
notamment vers des métiers liés à la  
transition numérique et/ou écologique

**Pour cet appel à projets, la Fondation d'entreprise se concentre uniquement sur des projets permettant de favoriser et faciliter l'acquisition des savoirs de base : « lire, écrire, compter » ou encore la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences ou de culture tel que défini par le Ministère de l'Éducation nationale ([consulter la page dédiée](#)).**

La Fondation souhaite soutenir des projets qui permettent d'agir en amont, dans la prévention, et également des actions ciblées auprès des jeunes les plus vulnérables.

La Fondation entend ainsi contribuer aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU et particulièrement à l'Objectif 4 : « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».



## Ainsi, par « savoirs fondamentaux », nous entendons :

### AVANT L'ENTRÉE À L'ÉCOLE :

les initiatives favorisant le développement physique, cognitif et émotionnel de l'enfant, notamment celles permettant de développer l'acquisition du langage.

---

### POUR LE CYCLE 1 (ÉCOLE MATERNELLE) :

- la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions (stimulation et structuration du langage oral, développement de la compréhension des textes, prise de conscience des composantes sonores et visuelles de la langue),
  - le développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants (compétences psycho-sociales), notamment à travers la pratique d'activités physiques et artistiques,
  - l'acquisition des premiers outils mathématiques (découvrir les nombres et leur utilisation, explorer les formes, grandeurs et suites organisées),
  - l'exploration du monde (se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière).
- 

### DU CYCLE 2 (DÉBUT DE CP) AU CYCLE 4 (FIN DE 3<sup>ÈME</sup>) :

- les langages pour penser et communiquer (langue française, langues vivantes étrangères, langages mathématiques, scientifiques et informatiques, langages des arts et du corps),
- les méthodes et outils pour apprendre (accès à l'information et à la documentation, outils numériques, conduite de projets, organisation des apprentissages),
- formation de la personne et du citoyen notamment à travers le développement des compétences psycho-sociales (apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, formation morale et civique, respect des choix personnels et des responsabilités individuelles),
- les systèmes naturels et techniques (approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers, curiosité et sens de l'observation, capacité à résoudre des problèmes),
- les représentations du monde et de l'activité humaine (compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, interprétation des productions culturelles humaines, connaissance de monde social contemporain).

Source : site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

---



**Les initiatives favorisant l'acquisition ou le renforcement de ces savoirs fondamentaux, menées auprès d'un public sorti du système scolaire (adolescents ou jeunes adultes jusqu'à 30 ans), notamment dans une perspective d'insertion professionnelle, seront étudiées.**

## PAYS D'INTERVENTION

---

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient des projets qui ont la capacité d'être facteurs de changements durables pour les jeunes en situation de vulnérabilité, principalement en **France** et dans **les pays d'implantation du Groupe**, lorsque le projet présente **un caractère multi-pays** (a minima 2 pays à l'étranger) (*liste des implantations du groupe Société Générale*).

# MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour s'inscrire dans la durée, la Fondation d'entreprise Société Générale privilégie les partenariats pluriannuels.

Elle accorde des soutiens financiers sur **un, deux ou 3 ans** :

➔ **Vous n'avez jamais été soutenu par la Fondation :**

vous pouvez nous solliciter sur une durée d'un an ou deux pour un montant compris entre 50 et 100K €/an.

➔ **Vous avez déjà été soutenu par la Fondation :**

vous arrivez en fin de convention ou votre convention est arrivée à échéance récemment, vous pouvez nous solliciter sur une durée de 3 ans dans le cadre d'un renouvellement.

Dans tous les cas, le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention.

Une fois le partenariat établi, d'autres modalités de soutien et d'accompagnement extra financier peuvent être envisagées, notamment le mécénat de compétences.



## PUBLIC CIBLE

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient l'accès à l'éducation des jeunes les plus vulnérables. Les projets soutenus concernent un **public jeune de moins de 30 ans, en situation de vulnérabilité.**

Le public cible pourra être bénéficiaire direct ou indirect du projet financé par la Fondation.

Par exemple, la Fondation pourra financer un projet visant à accompagner et former les enseignants intervenant auprès du public mentionné ci-contre.

**Par vulnérabilité nous entendons notamment :**

- Jeunes en situation de difficulté économique et/ou socio-culturelle,
- Jeunes de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), REP, REP+,
- Jeunes de la grande ruralité,
- Jeunes accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- Jeunes réfugiés ; mineurs non accompagnés,
- Jeunes incarcérés ou suivis par la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être recevable, le projet doit être porté par une structure d'intérêt général qui remplit les conditions suivantes :

## ADMINISTRATIVES

- La structure doit être d'**intérêt général et éligible au mécénat**, au sens de l'article 238 bis du code général des impôts.
- Le **budget annuel** de la structure doit être supérieur ou égal à 200K€ (hors valorisation des contributions volontaires).
- La **structure existe depuis 2 ans minimum** lors du dépôt de projet.
- La structure a son **siège social en France**.

## ADÉQUATION

- Le projet présenté correspond aux axes d'intervention de la Fondation dans l'éducation.
- **Public** : les publics accompagnés sont des jeunes de moins de 30 ans, en situation vulnérable.
  - **Géographie** : pour les projets situés en France, ils doivent être déployés dans plusieurs départements. Pour les projets à l'international, ils doivent être déployés dans les pays d'implantation du Groupe quand celui-ci concerne plusieurs pays d'implantation.

## DEMANDE DE SUBVENTION

- Le projet est cofinancé par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité ne dépasse pas **50 % du budget du projet**.
- Le montant financé ne doit pas représenter plus de **30 % du budget total de la structure**.

# CRITÈRES DE SÉLECTION

Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :

## POUR LES BÉNÉFICIAIRES :

- Proposer un accompagnement dans la durée et un suivi des jeunes à moyen ou long terme ;
- Être facteur de changements durables, avec de indicateurs de suivi pensés en ce sens.

## POUR LES STRUCTURES ET L'ÉCOSYSTÈME :

- Proposer une approche novatrice (technique, sociale, digitale) dans l'écosystème ;
- Favoriser dans la mesure du possible la coopération de plusieurs acteurs, en étant ainsi correctement intégré à l'écosystème, et en favorisant les partages d'expériences.

Par ailleurs, la Fondation va privilégier le soutien aux projets à un moment charnière de leur développement : phase d'expérimentation, changement d'échelle ou essaimage.

## La Fondation d'entreprise Société Générale ne finance pas :

- Les projets ponctuels et événementiels (festivals, courses étudiantes, salons ... ) ;
- Les projets personnels (voyages, séjours d'études, stages, thèses et mémoires universitaires) ;
- Les projets portés par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- Les écoles hors contrat ;
- Les associations professionnelles ;
- Les associations étudiantes ;
- Les entreprises, y compris celles issues de l'économie sociale et solidaire non éligibles au mécénat ;
- Les projets sur l'entrepreneuriat ;
- Les accompagnements via des dispositifs de bourses ;
- Les dispositifs classiques de promotion de la mixité et les programmes d'égalité des chances ;
- Les associations actuellement soutenues par la Fondation 29 Haussmann ;
- Les associations déjà financées par la Fondation Société Générale en direct, y compris via les têtes de réseau ou via un collectif.



# SÉLECTION DES PROJETS

La sélection s'effectue en trois étapes :

# 1

## PRÉ-QUALIFICATION DES PROJETS

L'équipe de la Fondation présélectionnera les projets répondant aux critères et priorités de la Fondation. Un échange sera réalisé avec les porteurs de projet présélectionnés pour confirmer la pertinence du projet pour un soutien par la Fondation.

# 2

## ÉVALUATION PAR UN COMITÉ D'EXPERTS

Chaque projet est évalué par un comité de sélection composé de personnalités internes et externes, spécialistes des sujets Education.

# 3

## DÉCISION FINALE

Les projets sont proposés au Conseil d'administration qui valide ou refuse le soutien au projet et vote la dotation financière associée en cas de soutien. Par ailleurs, des vérifications de conformité sont effectuées en parallèle. Pour cet appel à projets, les réponses seront apportées aux porteurs de projet **d'ici fin juin 2025**.

Pour toute question : [Fondation-SocieteGenerale@socgen.com](mailto:Fondation-SocieteGenerale@socgen.com)

